

Lutte contre le charlatanisme, pratique de satanisme et séquestration arbitraire

Un réseau de malfaiteurs démantelé à Oyem



Le groupe au complet.



Martin Ella Ella se déguisait en femme lors du rite. Photo de droite : "L'arsenal" utilisé lors des rites sataniques.



Photo : Alexis Ndong Sima

Photo : Alexis Ndong Sima

Photo : Alexis Ndong Sima

ANS  
Oyem/Gabon

DES Gabonais soupçonnés d'appartenir à une organisation maléfique viennent d'être appréhendés à Oyem par l'antenne provinciale de la Contre ingérence et de la sécurité militaire (B2) du Woleu-Ntem. Les premiers éléments de l'enquête font apparaître que les intéressés avaient pour habitude, lors des rites, de prélever du sang sur des personnes, leur promettant en retour richesse et statut social aisé.

Le temple de cette association des malfaiteurs était logé dans la propriété, située derrière la direction provinciale des TP, de dame Mekui M'Obiang, surnommée reine-mère Raélienne, 43 ans. Selon une source proche du dossier, les victimes étaient repérées par des élèves membres de la secte, qui attiraient leurs condisciples en les invitant à des soi-disant fêtes d'anniversaire. Ce n'est qu'une fois sur les lieux que les convives étaient mis devant le fait accompli.

L'un des personnages centraux, Martin Ella Ella, alias Esprit, 23 ans, élève en classe de seconde au lycée Mgr François Ndong d'Angone, les accueillait, déguisé en femme vêtue d'une soutane d'un blanc éclatant et d'une perruque, le visage tout blanc de poudre.

L'opération de prélèvement de sang pouvait alors commencer. Bougie dans une main et couteau de cuisine bien aiguisé dans l'autre, Esprit, aidé de ses acolytes, faisait des entailles sur le sexe des garçons et sur le clitoris des filles. Après le rite, interdiction formelle était faite aux "initiés" de sortir avec des filles et garçons non-initiés.

Pour obliger les récalcitrants à se soumettre, reine-mère Raélienne verrouillait portes et fenêtres, puis retirait les clés

qu'elle mettait en lieu sûr. Ensuite, Esprit intervenait pour leur dire qu'ils allaient mourir s'ils persistaient à ne pas obtempérer. En désespoir de cause, les boudeurs se laissaient faire.

**ALTERCATION**• Les malfaiteurs ont opéré ainsi en toute tranquillité des mois durant, jusqu'à ce que le ciel leur tombe sur la tête, ce 24 février 2018. En effet, ce jour-là, lors d'une énième séance de prélèvement de sang humain, ils ont affaire à des victimes du genre à ne pas se laisser faire, malgré les menaces.

Le rite tourne donc en une altercation dont l'issue sera favorable aux victimes. Une fois sorties vainqueurs de ce piège, ces dernières informent immédiatement leurs parents sur ce qu'elles viennent de vivre.

Alerté, le B2 organise aussitôt une opération d'infiltration de la secte pour enquêter, afin de faire éclater la vérité. C'est dans ce cadre que des jeunes militaires en tenues civiles se retrouvent, vendredi 2 mars, dans le temple pour une fête d'anniversaire qui, bien évidemment, n'en est pas une. Dès que le prélèvement de sang humain commence, les invités du jour déclinent leur identité. Tous les occupants du temple sont interpellés avec l'aide des renforts planqués dans les parages, puis ils sont conduits au poste sous bonne escorte.

Au cours des auditions, les enquêteurs apprendront que le sang prélevé sur les victimes était déposé dans un endroit "mystique". Le chef du réseau, dame Mekui M'Obiang, expliquera que cela fait moins de 2 ans qu'elle pratique ce rituel avec la complicité de ses enfants. Ce sont, déclarera-t-elle, ces derniers qui avaient la mission de recruter des candidats qu'ils appâtaient avec des invitations à leurs anniversaires. Elle a reconnu qu'ils ont fait beaucoup de victimes dans la ville d'Oyem.

Après l'enquête préliminaire au cours de laquelle, semble-t-il, ils ont re-

connu les faits, tous les membres du réseau ont été présentés devant le

parquet d'Oyem qui, après audition, les a placés en détention à la prison cen-

trale pour charlatanisme, pratique de satanisme et séquestration arbitraire.



**AGENCE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES**

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) rappelle qu'en application des dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents, les équipements terminaux de communications électroniques doivent faire l'objet d'une homologation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Cette opération d'homologation consiste à garantir le respect des exigences essentielles et à vérifier la conformité des équipements aux normes et spécifications techniques en vigueur. Elle est matérialisée par l'apposition sur l'équipement homologué d'une vignette délivrée par l'ARCEP.

A cet effet, l'ARCEP invite tous les opérateurs de réseaux de télécommunications, les tenanciers des cybercafés, téléboutiques, importateurs et distributeurs, installés sur toute l'étendue du territoire national, à bien vouloir régulariser leurs situations, auprès du Guichet unique de l'ARCEP situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble ex Magamod en face de l'Union Gabonaise de Banque (UGB).

L'ARCEP rappelle enfin que tout contrevenant aux dispositions du présent communiqué s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**Le Président du Conseil de Régulation**




SIÈGE SOCIAL Haut de Gabon BP: 50 000 LBRV Tel: +241 44 66 11/12 Fax: +241 44 66 06 Site web: www.arcep.ga